

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier le :

Préavis 2021-2026 / No. 66

Demande d'autorisation d'acceptation de la donation prévue par la Fondation les Amis-e-s des aîné-e-s (Fondation ADA)

La commission composée de :

Mesdames	Anne Beck Valérie Schlup Susete Ulliel, Rapporteuse
Messieurs	Edouard Dubuis Christian Joly, excusé le 19 janvier Federico Rapini, Président Alexandre Sobredo

S'est réunie en date du 19 janvier 2026 pour examiner le préavis susmentionné.

Lors de cette séance, Madame la Syndique Monique Choulat Pugnale a présenté le préavis et répondu aux questions de la Commission, qui la remercie pour sa disponibilité et les informations fournies.

Introduction

Implantée à Rolle de longue date, la Fondation ADA a cédé un bien immobilier situé sur le territoire communal et réservé une partie du produit de la vente pour une donation de 3 millions de francs à la Commune de Rolle.

La Fondation a pris ces décisions dans le cadre de sa reprise par l'Association suisse de la Fédération internationale des Petits Frères des Pauvres.

L'autorité de surveillance des fondations a approuvé la donation à la Commune de Rolle et validé le document lié, les « Conditions générales d'accès au bâtiment intergénérationnel ».

Pour rappel, la donation sera exemptée de tout impôt cantonal puisque la bénéficiaire est une commune.

Discussion

La Commission remercie vivement la Fondation ADA d'avoir pensé à notre commune pour la donation et se réjouit que ce montant puisse contribuer à accélérer la réalisation de LUP (logements d'utilité publique) à Rolle.

Il est important de souligner qu'en acceptant le Préavis municipal No. 66, le Conseil communal avalisera de facto le document joint, soit les « Conditions générales d'accès au bâtiment intergénérationnel ».

Des membres de la Commission estiment que certains critères d'octroi des « Conditions générales » sont flous et laissent une grande marge d'appréciation (par ex. « précarité locative » ou « isolement »). Plus de clarté dans les conditions d'éligibilité aux LUP réalisés grâce à la donation de la Fondation ADA serait appréciable et permettrait de réduire les risques de litiges.

Lors de la discussion, Madame La Syndique a assuré qu'une directive interne à la Commune sera élaborée pour les critères d'octroi de ces LUP, conditions qui seront inspirées par celles de la Société coopérative d'habitation Rolle (SCHR).

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

vu le préavis municipal 2021-2026 / N°66 du 13 janvier 2026,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à accepter la donation prévue par la Fondation Les Amis-e-s des Aîné-e-s (Fondation ADA) aux conditions générales, relatives à cette donation, établies par ladite fondation, dans le cadre de sa reprise par l'Association suisse de la Fédération internationale des Petits Frères des Pauvres, pour un montant de CHF 3'000'000.-,
2. Autorise la Municipalité à placer cet argent aux meilleures conditions, et à attribuer les revenus de ces placements exclusivement à ce fonds.

Au nom de la Commission :

Le Président

La Rapporteuse

Federico Rapini

Susete Ulliel

Rolle, le 26 janvier 2026